

Séance du Grand Conseil

Mardi 15 mars 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Les points 3 et 4 seront traités dès 14 heures.

Décision	N°	Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.			
	2.			
TRAITE	3.			
RENV-COM	4.			
RENV-CE	5.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 15 mars 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	6.	(11_INT_494) Interpellation André Marendaz et consorts - Transports publics régionaux. N'oublions pas les régions périphériques ! (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	7.	(11_INT_493) Interpellation Jérôme Christen et consorts - Home du Vallon à la Tour-de-Peilz : comment les garanties données à l'Etat de Vaud par l'acheteur pourront-elle être respectées ? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	8.	(11_INT_491) Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Quelques 18 millions évaporés du budget pour l'enseignement secondaire post-obligatoire et pour le secteur professionnel, quelles conséquences pour les conditions de travail des enseignants et des élèves ? (Souhaite développer)			
RENV-CE	9.	(11_INT_495) Interpellation Véronique Hurni et consorts - Auto-délivrance : quand est-ce que la procédure mise en place par la commission d'éthique du CHUV va-t-elle être respectée ? (Souhaite développer)			
RENV-COM	10.	(11_POS_243) Postulat Catherine Labouchère et consorts - Les conséquences de la RPT en matière de prestations de pédagogie spécialisée, notamment en matière logopédique - un bilan est nécessaire (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi en commission avec plus de 20 signatures) Cosigné par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-CE	11.	(11_POS_242) Postulat Grégory Devaud et consorts - Le suicide des jeunes, quelle prévention dans notre canton ? (Souhaite développer et demande le renvoi au CE avec plus de 20 signatures) La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi au Conseil d'Etat sont acceptés par 93 oui, 3 non et 1 abstention.			

Séance du Grand Conseil

Mardi 15 mars 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	12.	(11_MOT_131) Motion Nicolas Rochat et consorts concernant les restrictions des conditions d'accès pour l'enseignement de la culture générale (ECG) au sein des écoles professionnelles (ECEP) vaudoises (Souhaite développer et demande le renvoi en commission avec plus de 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.			
RENV-COM	13.	(11_INI_040) Initiative législative Bernard Borel et consorts demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale afin de modifier les accords bilatéraux de protection des investissements (APPI) en y excluant les produits dommageables à la santé de la population (Souhaite développer et demande le renvoi en commission avec plus de 10 signatures) Cosignée par au moins dix députés, l'initiative est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat ou à une commission du GC (art. 133 LGC).			
OA	14.	(354) Exposé des motifs et projet de décret et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'évolution des améliorations foncières et exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 32 millions en vue de financer les subventions cantonales en faveur d'entreprises d'améliorations foncières pour les années 2010 à 2014(2ème débat) (Majorité absolue des membres du Grand Conseil requise) (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 105 oui, soit à l'unanimité (majorité absolue nécessaire, conformément à l'art. 102 al. 2 LGC). Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'évolution des améliorations foncières est adopté sans discussion à l'unanimité.	DEC.	Chapalay A.	
TRAITE	15.	(10_INT_454) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Grobéty et consorts - Hors zone à bâtir des applications de lois trop strictes	DEC.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 15 mars 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	16.	(352) Exposé des motifs et projet de décret modifiant le décret du 24 mai 1954 créant un fonds de roulement "Véhicules à moteur de l'administration cantonale".(2ème débat) (2ème débat): art. 1 accepté sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté à l'unanimité.	DINF.	Grognuz F.	
OA	17.	(367) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de CHF 20'400'000.- pour la 2e étape de la réhabilitation et la correction routière au lieu-dit "La Chaudanne", ainsi que pour la réhabilitation et la correction du virage au lieu-dit "Les Rez" sur la commune de Rossinière (RC 702a) (2ème débat) (Majorité absolue des membres du Grand Conseil requise) M. le député Michel Rau remplace M. le député Philippe Cornamusaz, excusé. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 95 oui et 1 abstention (majorité absolue nécessaire, conformément à l'art. 102 al. 2 LGC).	DINF.	Cornamusaz P.	
TRAITE	18.	(10_INT_398) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz - A quand une décentralisation du service informatique de l'Etat de Vaud en France voisine ?	DINF.		
TRAITE	19.	(10_INT_423) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz - Le nouveau parking de Vennes va-t-il contraindre des centaines de personnes à payer un tarif exorbitant ?	DINF.		
TRAITE	20.	(10_INT_429) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Nicolet - Peut-on sécuriser de meilleure façon la route de Vallorbe jusqu'à la douane française?	DINF.		
TRAITE	21.	(10_INT_386) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Olivier Feller et consorts relative aux stratégies du Conseil d'Etat en matière de développement des infrastructures de transport à l'horizon 2030 dans le canton en général, dans les agglomérations en particulier	DINF.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 15 mars 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	22.	(10_PET_058) Pétition en faveur de la famille Lila Les conclusions du rapport de la commission des pétitions sont refusées par 73 non et 49 oui. La pétition est donc prise en considération et renvoyée au Conseil d'Etat pour traitement conforme aux règles légales.	DINT	Rostan J.	
TRAITE	23.	(10_INT_424) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Nicolet - Le SECRI ne pourrait-il pas faire preuve de plus d'égard à l'endroit des syndicats et des communes de ce canton ?	DINT.		
OA	24.	(344) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative populaire cantonale "Vivre et voter ici ? Droits politiques des étrangères et des étrangers sur le plan cantonal" et sur sa validité et Projet de décret constatant la validité de cette initiative et ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur cette initiative (1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité sans discussion. Art. 3: amdt Maillefer est refusé par 65 non, 63 oui et 3 abstentions. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 67 non, 62 oui et 3 abstentions. Art. 3 non amendé accepté avec un grand nombre d'avis contraires et abstentions. Art. 4 accepté sans discussion à l'unanimité. Fin du 1er débat.	DINT.	Grandjean P. (Majorité), Maillefer D.O. (Minorité)	
TRAITE	25.	(10_INT_425) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Yves Rapaz - L'Etat de Vaud finance une campagne contre l'UDC!	DINT.		
TRAITE	26.	(10_INT_415) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michaël Buffat : Plus de mariage sans statut légal dès 2011	DINT.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 15 mars 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	27.	(GC 156) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil et Rapport de la commission thématique de la modernisation du parlement chargée d'examiner les objets suivants : - (09_INI_019) Initiative législative du Bureau du Grand Conseil rédigée en termes généraux consistant à proposer une révision partielle de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 ainsi que de son règlement d'application du 29 mai 2007 en vertu de l'article 111 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 - (09_INI_021) Initiative législative rédigée en termes généraux consistant à proposer une révision partielle des articles 10, 39, 49, 50 et 76 de la loi sur le Grand Conseil du 8 mai 2007 ainsi que des articles correspondants de son règlement d'application du 29 mai 2007, en vertu de l'article 111 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003(1er débat)		Renaud M.	22/03/2011
RENV-T	28.	(10_POS_206) Postulat Michel Miéville et consorts intitulé rendre les parents négligents aussi responsables	DFJC	Berseth Hadeg V.	22/03/2011
RENV-T	29.	(10_POS_210) Postulat Michel Miéville et consorts - Le passé violent des élèves doit être connu des autorités scolaires	DFJC	Berseth Hadeg V.	22/03/2011
RENV-T	30.	(10_INT_385) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Randin au sujet du passage à la numérisation des salles de cinéma du canton	DFJC.		22/03/2011
RENV-T	31.	(10_INT_445) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Fabienne Despot - Encore une procédure mal gérée par le DFJC?	DFJC.		22/03/2011
RENV-T	32.	(10_INT_441) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Miéville - Prend-on les maîtres d'apprentissage pour des ignares ?	DFJC.		22/03/2011
RENV-T	33.	(10_INT_417) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jérôme Christen et consorts demandant au Conseil d'Etat quelles mesures il entend prendre pour revaloriser la profession d'enseignant pour faire face à une pénurie galopante	DFJC.		22/03/2011

Séance du Grand Conseil

Mardi 15 mars 2011

de 9 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
REF	34.	(11_RES_045) Résolution Jean-Michel Dolivo et consorts concernant la décision de suspendre les études liées à la construction de nouvelles centrales nucléaires La résolution Jean-Michel Dolivo, formulant un vœu à l'adresse du Conseil d'Etat, est mise en discussion. L'amdt Surer déposé pour modifier le texte original de la résolution est accepté par 66 oui et 63 non. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 67 oui, 63 non et une abstention. La résolution amendée est ensuite refusée par 96 non, 30 oui et 7 abstentions.			

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :